



Achat appartement neuf droit

Par **monier3**, le **13/04/2011** à **23:31**

Bonsoir, rnje souhaite acquérir un appartement neuf (jamais habité et les travaux sont en cours de finitions) à un particulier. rnLors de la visite, il restait quelques travaux de finition à faire. rnPouvez vous me dire à quel type de garanties j'ai le droit? rnGarantie parfait achèvement ? rnGarantie décennale? rnDois je faire maquer l'ensemble des points en cours de finition lors de la signature du préavis? rnMerci d'avance pour votre réponse. rn rnCordialement.

Par **edith1034**, le **14/04/2011** à **08:35**

bonjour rn rnoui bien sûr rn rnla garantie décennale et garantie pour vice caché rn rn n'achetez qu'une fois l'appartement finir rn rn pour tout savoir sur la vente d'un appartement en cours d'achèvement rn rn allez en milieu de page dern rn rn <http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **monier3**, le **14/04/2011** à **08:44**

merci bcp!